

**BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE  
et SPORT**  
**Spécialité : TECHNOLOGIES de l'INFORMATION et  
de la COMMUNICATION**  
**Animateur de lieux d'accès public numérique**

**LE DIPLOME – LE METIER**

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d'État homologué de niveau IV. Il s'inscrit dans la liste des diplômes requis pour l'accès au concours externe pour le recrutement d'animateurs territoriaux, cadre B de la fonction publique territoriale (arrêté du 11 avril 2005).

**IL A POUR MISSION**

- dans le cadre de la politique de réduction de la fracture numérique, de rendre accessible à toutes les populations les technologies de l'information et de la communication et de favoriser leur appropriation par le plus grand nombre.
- la qualité du fonctionnement et de pérennisation des espaces et lieux d'accès publics numériques (créés et répartis sur l'ensemble du territoire) exigeant la présence et l'emploi d'animateurs formés et qualifiés.

**EMPLOYEURS POTENTIELS**

Lieux/Espaces d'accès publics : Espaces Culture Multimédia ; les Points Cyb ; les Cyberbases ; les Espaces Numériques marchands ou non marchands ; les plate-formes de services publics ; les cyber bus itinérants ; les bureaux ou points d'information jeunesse.

**LA FORMATION**

**POUR ENTRER EN FORMATION**

- Toute personne ayant une expérience dans l'animation, un intérêt sur le champ de la fracture numérique, déjà familiarisé à l'usage et l'utilisation d'un ordinateur et présentant un projet professionnel cohérent avec la spécialité.
- Les personnes visant l'obtention du diplôme et les personnes souhaitant établir un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Il faut avoir 18 ans minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Nombre de places limitées à 20 pour suivre la formation intégralement.

**EPREUVES DE SELECTION**

- Exercice pratique sur ordinateur permettant de vérifier la maîtrise des manipulations suivantes :
  - 1) Créer un document d'une page à l'aide d'un logiciel de traitement de texte ;
  - 2) Communiquer au moyen d'une messagerie électronique ;
  - 3) S'informer en utilisant Internet.
- Un entretien individuel à partir du dossier d'inscription.

**CONTENU DE LA FORMATION**

**Le diplôme est obtenu** après certification des 10 unités capitalisables.

<b>Unité A (UC 1, 3 et 4) :</b> Élaborer un projet d'animation TIC en s'inscrivant dans sa structure et son territoire	<b>Unité C (UC 7, 8 et 9) :</b> Mener une action d'éducation au multimédia
<b>Unité B (UC 2, 5 et 6) :</b> Préparer et réaliser une séance d'animation TIC adaptée à son environnement	<b>Unité D (UC 10) :</b> Animer un lieu d'accès public numérique (Toute les UC peuvent être suivies et certifiées séparément)

**CALENDRIER DE LA FORMATION**

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Durée en centre	Durée en entreprise
Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011	Avril 2011	Novembre 2012	20	<b>1050H</b>	<b>630 H</b>	<b>420 H</b>

**COUT DE LA FORMATION**

*Frais d'inscription : 15 € - Frais pédagogiques : 4 725€ (7,5€/H centre)*

**S'INFORMER, S'INSCRIRE**

Le dossier d'inscription est télécharger sur le site : [http://www.creps-aquitaine.fr/formation/bp\\_tic.htm](http://www.creps-aquitaine.fr/formation/bp_tic.htm) ou disponible au secrétariat des formations du CREPS Aquitaine.

**Contacts :** Coordonnateur de la formation :

Pascal CHOTEAU : 05 56 84 80 51

Secrétariat de la formation :

[p.choteau@creps-aquitaine.fr](mailto:p.choteau@creps-aquitaine.fr)

Ingrid CASTILLO : 05.56.84.80.59

[ingrid.castillo@creps-aquitaine.fr](mailto:ingrid.castillo@creps-aquitaine.fr)